

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 517 700 Fax: 517844

AU-RECS CC5 (d)

**Relations UA-CER
Comité des Coordination
Troisième réunion
26 janvier 2005
Abuja, Nigéria**

**DEUXIEME CONFERENCE AFRIQUE-ASIE
DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES
DURBAN (AFRIQUE DU SUD)**

(Pour information)

1. Du 19 au 20 août 2004, la Commission de l'Union africaine, par l'entremise des départements des Affaires politiques et économiques, représentés par leurs Directeurs respectifs, a pris part à la deuxième conférence Afrique-Asie des organisations sous-régionales (AASROC II). Cette Conférence qui tenait à Durban (RSA) ses deuxièmes assises ministérielles, se situe dans le cadre de la revitalisation des principes de la Conférence de Bandung (Indonésie) qui a eu lieu du 18 au 24 avril 1955. La Conférence de Durban, en visant l'objectif susmentionné, propose la consolidation de la coopération entre l'Asie et l'Afrique pour relever les défis politiques, économiques, sociaux et culturels majeurs auxquels font face les deux continents.
2. Il convient de noter que la première Conférence ministérielle des organisations sous-régionales afro-asiatiques s'est tenue à Bandung les 29 et 30 juillet 2004 sous la co-présidence des Ministres des Affaires étrangères de l'Indonésie, H.E. Dr. N. Hassan Wirayuda et de l'Afrique du Sud, H.E. Dr. Nkosazana C. Dlamini Zuma. 36 pays et 22 organisations d'Asie et d'Afrique ainsi que des représentants des institutions internationales et régionales et des principaux pays donateurs y avaient pris part.
3. Il est à retenir que l'AASROC constitue un cadre informel de rencontre. Jusqu'à ce jour, il n'existe aucun texte (statut et règlement intérieur) adopté par les parties prenantes pour régir son fonctionnement. Deux pays jouent le rôle de secrétariat : l'Afrique du Sud (côté africain) et l'Indonésie (côté asiatique).
4. **Du côté asiatique**, les organisations sous-régionales concernées sont:
 - L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
 - Le Conseil de Coopération du Golfe (GCC)
 - Le Forum des Iles du Pacifique
 - L'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale
 - L'Organisation de la coopération économique
5. Il est important de souligner que l'AASROC, du côté asiatique, intègre tous les initiatives déjà existantes à savoir, **la TICAD; la coopération Chine-Afrique; la coopération Inde-Afrique;** et la **coopération Vietnam-Afrique** (qui est en train de voir le jour).
6. **Du côté africain**, les organisations sous-régionales impliquées sont toutes les Communautés Economiques Régionales.

7. La deuxième session ministérielle de l'AASROC a rappelé le bien-fondé de la réhabilitation de l'esprit de Bandung, *basé sur le triptyque **Amitié, Solidarité et Coopération***, et s'est inscrite dans la perspective de la mise en place d'un **Nouveau Partenariat Stratégique Afrique-Asie**. A cet effet, elle a défini un calendrier d'activités à entreprendre avant le Sommet Afrique-Asie qui se tiendra en avril 2005, et qui entre autres, commémorera le 50^{ème} Anniversaire de la Conférence de Bandung. La Conférence ministérielle de Durban a été sanctionnée par une déclaration qui est annexée au présent rapport.

Pourquoi faut-il revitaliser l'esprit de Bandung?

8. Il est à rappeler, à cet effet, que l'esprit de la Conférence de Bandung fondé sur l'Amitié, la Solidarité et la Coopération s'inspire fondamentalement des dix principes suivants, appelés « les dix principes de Bandung » :
- *Respect des droits humains fondamentaux et des buts et principes de la Charte des Nations unies.*
 - *Respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations.*
 - *Reconnaissance de l'égalité de toutes les races et de toutes les nations, petites et grandes.*
 - *Abstention de toute forme d'intervention ou d'interférence dans les affaires internes des autres pays.*
 - *Respect du droit de chaque nation à se défendre individuellement ou collectivement, conformément à la Charte des Nations unies.*
 - *Abstention de l'usage d'arrangements de défense collective aux fins d'intérêts particuliers de l'un ou l'autre grande puissance*
Abstention de tout pays d'exercer des pressions sur d'autres pays.
 - *Non recours à des actes ou à des menaces d'agression ou de l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout pays.*
 - *Règlement de tous différends internationaux par des moyens pacifiques tels la négociation, la conciliation, l'arbitrage ou le règlement judiciaire ainsi que d'autres moyens pacifiques choisis par les parties conformément à la Charte des Nations unies.*
 - *Promotion des intérêts mutuels et de la coopération.*
 - *Respect de la justice et des obligations internationales.*
9. La réhabilitation et la consolidation dans le temps l'esprit de Bandung s'impose en raison, entre autres, des contraintes sévères liées au phénomène de la mondialisation, symbole de l'évolution du monde moderne, lesquelles invitent l'Afrique et l'Asie à revisiter le contenu de leur coopération dans l'intérêt supérieur de leurs populations respectives.

C'est dans cette optique que la Conférence de Durban a rappelé les préoccupations qui suivent :

- La nécessité de développer des interactions tous azimuts et dans tous les domaines entre les deux continents; ce qui contribuera à transformer les rêves en réalités, et à favoriser le partage d'expériences.
- La nécessité de conjuguer les efforts pour consolider le mouvement des non-alignés, sauvegarder l'esprit du multilatérisme et, ce faisant, renforcer la coopération afro-asiatique, notamment les positions des pays en développement sur les questions d'intérêts communs qui sont traitées dans les instances internationales.

Comment renforcer la coopération entre l'Asie et l'Afrique à travers un nouveau partenariat stratégique?

10. En réponse à cette importante interrogation, la Conférence ministérielle de Durban a émis les idées ci-après et a demandé qu'elles soient suivies d'actions concrètes sans lesquelles, l'esprit de Bandung continuerait à s'enliser dans une rhétorique aux conséquences préjudiciables aux deux continents :

- Identifier tous les domaines de coopération et mettre en place un calendrier de mise en œuvre.
- Considérer les CER comme les principaux agents pour la mise en œuvre du Partenariat stratégique.
- Développer une coopération plus orientée vers des actions concrètes et plus efficaces.
- Asseoir un nouveau partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Asie, ancré dans l'esprit de Bandung afin de permettre aux deux continents de relever les défis majeurs de l'époque contemporaine et couvrant les aspects politiques, économiques et socio-culturels. Un accent particulier devrait être mis sur les questions économiques, principalement le commerce et l'investissement et sur le développement des ressources humaines. Ce nouveau partenariat stratégique devrait tenir compte de ce qui suit :

- i) *Reconnaissance de la diversité entre et à l'intérieur des régions, y compris les différences des systèmes sociaux et économiques et les niveaux de développement.*
 - ii) *L'engagement à ouvrir un dialogue basé sur le respect et le bénéfice mutuels*
 - iii) *La co-opération où s'offre un éventail d'intérêts et de bénéfices communs..*
 - iv) *Les efforts visant à renforcer, à compléter et à bâtir sur la base des initiatives existant dans les organisations sous-régionale des deux régions.*
 - v) *La coopération doit être pratique et basée sur l'avantage comparatif et le renforcement mutuel.*
- Identifier les barrières, les avantages comparatifs et les opportunités de toute nature qui existent entre les deux continents.
 - Initier et institutionnaliser un Forum des hommes d'affaires Afro-asiatiques afin de promouvoir le commerce et les investissements entre les deux continents.
 - Développer les échanges entre les jeunes, les femmes, les communautés intellectuelles, les universités et les institutions de recherche.
 - Mettre en place un groupe de travail ou d'étude Afrique-Asie pour élaborer un Plan d'action de coopération devant être soumis au Sommet d'avril 2005 pour adoption.
 - Utiliser à bon escient les capacités existantes au niveau des deux continents aux fins d'une coopération efficace et dynamique.
 - Entreprendre des actions concrètes pour ériger le commerce indirect entre l'Afrique et l'Asie en un commerce direct.
 - Intégrer les questions sociales et celles liées à la sécurité alimentaire aux préoccupations du Nouveau Partenariat Stratégique.
 - Mettre en place un groupe de travail pour traiter des questions économiques entre l'Asie et l'Afrique.

- Créer des points focaux virtuels entre les deux continents.
- Identifier, au niveau des deux continents, les meilleures pratiques et les meilleures expériences à partager.
- Renforcer les synergies.
- Renforcer les capacités à travers l'organisation des Forums.
- Procéder à un transfert de technologies appropriées de l'Asie vers l'Afrique.
- Mettre en place les mécanismes d'un dialogue stratégique entre les deux continents.
- Développer une synergie d'actions entre la BAD et la Banque Asiatique de Développement dans tous les domaines stratégiques.
- Mettre en place une banque de données afro-asiatique pour faciliter les opérations inter-bancaires et mieux guider les opérateurs économiques.
- Adopter des accords de libre-échange entre les deux continents dans les secteurs stratégiques.
- Considérer le secteur privé comme l'acteur principal dans la mise en œuvre du Plan d'Action de l'AASROC.

Activités à entreprendre avant le Sommet d'avril 2005:

11. Ces activités sont les suivantes :
 - i) Des invitations, co-signées par l'Afrique du Sud et l'Indonésie, en leur qualité de co-présidents, seront adressées aux parties prenantes six (6)

- mois avant la tenue du Sommet; plus précisément au cours de la troisième semaine du mois d'octobre 2004.
- ii) Un groupe d'éminentes personnalités (au total 20) se réunira fin novembre – début décembre 2004 pour examiner les modalités pratiques de la tenue du Sommet de 2005.
 - iii) La tenue d'une réunion d'experts africains et asiatiques en février 2005 à Bally (Indonésie) pour élaborer le plan d'action à soumettre au Sommet pour examen et adoption.
 - iv) La tenue d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères le 20 avril 2005.
 - v) Les 21 et 22 avril 2005, la tenue du Sommet à Jakarta.
 - vi) Le 23 avril 2005, la commémoration du 50^{ème} anniversaire de la Conférence de Bandung.
 - vii) La tenue du « Sommet des Hommes d'Affaires afro-asiatiques » en marge du Sommet Asie-Afrique d'avril 2005.

Structure fonctionnelle de l'AASROC

12. Elle se situe à trois niveaux :

- niveau intergouvernemental
- niveau organisations sous-régionales
- niveau hommes d'affaires, chercheurs et société civile

Par ailleurs, l'ordonnancement institutionnel de l'AASROC devrait se présenter comme suit :

- i) Le Sommet Afrique-Asie (tous les trois ans)
- ii) La Conférence ministérielle (tous les deux ans)
- iii) Les Réunions techniques ou sectorielles tant au niveau des ministres qu'au niveau des experts (autant de fois que besoin est).

Recommandations

13. Dans le rapport du groupe de travail ministériel de l'AASROC, tenu à Duran le 24 Mars 2004, il est mentionné, au niveau des points consensuels, ce qui suit :

«Le rôle central des organisations régionales et sous régionales respectives doit être souligné. Elles doivent se réunir sur une base annuelle pour leur permettre de procéder à un échange des meilleures

pratiques, en collaboration avec les principaux donateurs, les gestionnaires de projets et les investisseurs. L'Union africaine jouera le rôle de point focal en charge de la coordination des CER africains, pour ce processus. Le Secrétariat de l'ASEAN et la SADC coordonneront l'organisation de la première réunion des organisations régionales et sous-régionales”.

14. Tout porte à croire, même si cela n'est pas explicite, que l'AASROC se veut un cadre de dialogue, à l'instar de celui qui existe entre l'Afrique et l'Europe. Cela est à apprécier d'autant que l'Union africaine cherche à diversifier son partenariat et surtout à contribuer au renforcement de la coopération Sud-Sud. On peut simplement regretter la très faible implication de la Commission de l'Union africaine dans les activités de l'AASROC. Elle est généralement mise devant les faits accomplis; ce qui l'oblige à prendre part à des activités organisées par l'AASROC sans pouvoir imposer son leadership. Dans ces conditions, si l'on n'y prend garde, le développement de l'AASROC pourrait se faire en dehors de l'Union africaine.
15. Une meilleure organisation de la Commission s'impose donc en vue de garantir une implication dans le processus qui lui assure son rôle de leadership régional. Une équipe interdépartementale pourrait être mise en place pour étudier les voies et moyens d'une telle implication et également examiner les modalités pratiques de la préparation du Sommet de Bandung.
16. Dans ce cadre, nous proposons que la Commission de l'Union africaine prenne toutes les dispositions utiles pour consulter les CERs dans un proche avenir en vue de tenir une réunion préparatoire afin de préparer le Sommet de Jakarta, ainsi que les différentes activités qui vont le précéder.
17. La Commission devrait également approcher les autorités de l'Afrique du Sud pour obtenir, auprès d'elles, que le rôle du secrétariat (côté africain) lui revienne entièrement. Ceci lui permettrait d'exercer son leadership dans le Nouveau Partenariat Stratégique Afrique-Asie, et d'y impliquer activement tous les pays africains (ce qui, au jour d'aujourd'hui, ne semble pas être le cas).
18. Par ailleurs, dans la perspective de la réunion des experts qui se tiendra à Jakarta pour élaborer un Plan d'action, Le Département des Affaires économiques pourrait, dans le cadre du programme « Invest in Africa », entreprendre une étude, en coopération avec la partie asiatique, en vue de l'élaboration d'un code d'investissement mutuellement bénéfique aux deux continents.
19. Enfin la Commission pourrait, dans ses activités, initier ou susciter une réunion (alternativement organisée en Asie et en Afrique) essentiellement destinée aux CER

et aux organisations sous-régionales asiatiques (car la formule actuelle de l'AASROC réunit, en plus de ces organisations, les Etats membres et les bailleurs de fonds); ce qui est de nature à favoriser les échanges d'expériences et à rendre plus efficace et plus dynamique la coopération afro-asiatique.